

COMMUNIQUE INTERNE - IRDH/2026/03/004

Soutien aux Sanctions contre les *Rwandan Defense Forces* (RDF) et Appel à une Justice Pénale Internationale

Lubumbashi, le 03 mars 2026. L'Institut de recherche en droits humains (IRDH), engagé dans la promotion de l'État de droit et la défense des droits humains en RDC et dans la région des Grands Lacs, salue la décision du Département du Trésor des États-Unis d'imposer, ce 2 mars 2026, des sanctions ciblées contre les Forces de Défense Rwandaises (RDF) et quatre de leurs hauts responsables. Considérant que ce conflit est alimenté par l'exploitation illégale des minerais congolais, l'Institut en appelle au respect du devoir de diligence raisonnable préconisé par l'OCDE, ainsi qu'à la responsabilité sociétale des entreprises multinationales, bénéficiaires finales de la chaîne de production des composants électroniques. De manière particulière, les entreprises Apple, Tesla et Samsung devraient auditer rigoureusement leurs fournisseurs rwandais afin de s'assurer de l'éthique de leur approvisionnement.

Violations flagrantes

Les sanctions américaines interviennent alors que le soutien opérationnel direct du Rwanda au groupe armé M23 et à l'Alliance Fleuve Congo (AFC) est désormais documenté comme une violation manifeste des droits humains, du droit international humanitaire et des Accords de Washington, signés le 27 juin 2025. En dépit de ces engagements de paix sous l'égide de la présidence américaine, le M23 et les RDF ont capturé la ville stratégique d'Uvira le 10 décembre 2025, exacerbant une crise humanitaire qui a déjà causé des milliers de morts et aggravé la situation de millions de déplacés dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

Des experts onusiens estiment que cette guerre est motivée par le pillage des ressources minières de la RDC. Entre 2022 (début de l'occupation de Bunagana) et 2023, les exportations

rwandaises de coltan ont doublé, passant de 1 000 à environ 2 000 tonnes. De même, celles de la cassitérite (étain) ont atteint un volume d'environ 1 300 tonnes et celles de wolframite (tungstène), 640 tonnes.

Il appert qu'environ 90 % du coltan exporté par le Rwanda serait d'origine congolaise. En outre, au moins 150 tonnes de coltan provenant des mines de Rubaya (sous contrôle de l'AFC-M23 depuis avril 2024) ont été frauduleusement intégrées aux exportations rwandaises. Les statistiques du Rwanda Mines, Petroleum and Gas Board confirment une croissance spectaculaire des exportations entre 2023 et 2025 : en 2024, les revenus miniers du Rwanda ont atteint le record de 1,7 milliard USD, contre 1,1 milliard en 2023. Au début de l'année 2026, les rapports indiquent que les expéditions combinées de « 3T » (Étain, Tantale, Tungstène) ont bondi de 46,2 % en un an.

La stabilité régionale ne pourra être restaurée que par le strict respect de l'intégrité territoriale de la RDC et la cessation définitive du soutien rwandais aux M23. Les sanctions américaines doivent faire l'objet d'une application rigoureuse afin que les engagements de paix ne demeurent pas lettre morte.

Recommandations

Face à la persistance des atrocités (exécution sommaires, recrutement d'enfants soldats et violences sexuelles systématiques), l'IRDH recommande :

- i. Un accès immédiat à l'eau, à la nourriture et à la sécurité pour les millions de déplacés internes, dont la survie est gravement compromise par l'encerclement des centres urbains ;
- ii. Le retrait total des troupes, des armements et des équipements des RDF du territoire souverain de la RDC, conformément aux injonctions du Département du Trésor américain ;
- iii. L'ouverture d'enquêtes pénales internationales contre les officiers rwandais et les dirigeants de l'AFC-M23 impliqués dans la chaîne de commandement des opérations, pour leur responsabilité dans les crimes de guerre et crimes contre l'humanité ;
- iv. Le durcissement des contrôles sur les circuits de raffinage et de transit des minerais critiques, afin de stopper le financement des responsables militaires de l'AFC-M23 par l'exploitation illicite des ressources naturelles congolaises.

----- FIN -----